

Expert en conseil patrimonial

DIPLÔME AUREP

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Diplôme reconnu par l'État (titre RNCP niveau I)

L'ICES et l'Aurep s'associent pour proposer le diplôme Expert en conseil patrimonial dans l'Ouest. Les formations de l'Aurep en gestion de patrimoine sont reconnus comme formations de référence en France. Ce diplôme* permet d'exercer les missions de conseiller en gestion de patrimoine (conseil en investissement financier, conseil juridique et fiscal, agent immobilier, intermédiation en assurances, prescriptions de produits financiers, courtage en crédits).



professionnels
ont suivi cette
formation



Pôle Entreprises

« Avec le partenariat
Aurep-ICES,
il est désormais possible de
suivre dans l'Ouest
ce diplôme en gestion de
patrimoine, reconnu comme
l'un des meilleurs. »

Catherine Orlhac, président de l'Aurep



Objectifs

L'objectif de cette formation est de permettre à chaque participant d'acquérir une approche globale du patrimoine de l'audit patrimonial précis au suivi des préconisations ciblées.

Le participant a pour objectif de pouvoir mettre une ingénierie patrimoniale pluridisciplinaire (économie, finance, droit civil, droit fiscal, droit social...) au service des objectifs de ses clients.

Contact

Formation professionnelle continue

Guillaume ANDRÉ (gandre@ices.fr)

Département Droit/Économie/Gestion

Yannick DAVID, directeur

Responsable pédagogique de la formation

Catherine ORLHAC, président de l'Aurep

Conditions d'admission

Bac +4 (VAP et VAE possible)

Tarifs 2020 : 7 500 € (tarif réduit 7 000 €)

Financement possible dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général, sous contrat avec l'État, à but non lucratif.

Organisme de formation professionnelle n° 52 85 01174 85

ices.fr/entreprises

Programme

Cette formation est sanctionnée par un examen. Le diplôme Expert en conseil patrimonial est délivré par l'Aurep (association universitaire de recherche et d'enseignement sur le patrimoine).

Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (code RNCP 31912 - code CPF 306844).

> Module introductif	3,75 H
> Module économique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement économique du conseil patrimonial ▪ Évaluation des paramètres patrimoniaux ▪ Les obligations : gestion obligataire et stratégie patrimoniale ▪ Assurance-vie : aspects économiques ▪ Actions, Produits Dérivés - Gestion de portefeuille ▪ Évaluation des marchés et arbitrage patrimonial - Analyse économique du marché immobilier ▪ Introduction au conseil en allocations d'actifs 	52,5 H
> Module civil <ul style="list-style-type: none"> ▪ Régimes matrimoniaux ▪ Les donations et donations-partages ▪ Le démembrement de propriété ▪ L'indivision : aspects civils et fiscaux - Le concubinage - Le pacte civil de solidarité ▪ Les actifs immobiliers : aspect civil ▪ La transmission pour cause de mort ▪ Assurance vie - stipulation pour soi-même ▪ Assurance vie - stipulation pour autrui ▪ Les sociétés civiles ▪ Gestion du patrimoine des personnes protégées 	105 H
> Module social <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie retraite 	7 H 50
> Module fiscal <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comprendre et optimiser la fiscalité patrimoniale ▪ Investissement immobilier locatif : aspect fiscal ▪ Impôt de solidarité sur la fortune ▪ Fiscalité de la transmission à titre gratuit 	45 H 00
> Stratégies patrimoniales <ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimisation du conseil patrimonial sous l'axe commercial et comportemental ▪ La protection du survivant du couple ▪ Formalisation de stratégies patrimoniales 	22 H 50
> Études de cas	37 H 50

Planning

3 ou 4 jours par mois sur 11 mois. Retrouvez le planning de l'année sur le site de l'ICES : ices.fr/entreprises
 > Formation 2020 : du 20 janvier au 6 novembre 2020

Partenariats

